Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 55 (1960)
Heft: 1-2-fr

Artikel: Vingt-cinq ans de Tourisme pédestre suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173765

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vingt-cinq ans de Tourisme pédestre suisse

La plupart de nos lecteurs connaissent les indicateurs et repères jaunes de l'Association suisse de Tourisme pédestre qui guident les promeneurs à l'écart des grandes routes. Maint ami de la nature a, en effet, déjà suivi de ces itinéraires qui permettent aux citadins de retrouver le contact avec la nature et de se rapprocher des choses du passé. Il n'est dès lors pas étonnant que l'initiateur de ce mouvement, M. J. J. Ess, ancien maître secondaire à Meilen, ait été pendant quelque temps à la tête du Heimatschutz zuricois. Tous les amateurs de promenades peuvent en tout cas lui être reconnaissants. Il n'a en effet pas eu la tâche facile et les débuts furent durs. Il fallut tout d'abord faire admettre une idée qui maintenant nous paraît naturelle, obtenir les appuis indispensables et trouver dans tous les cantons des hommes animés du même idéal.

Au cours des deux premières décennies l'A.S.T.P. a établi un réseau qui couvre le Jura, le Plateau et les Alpes et mis au point la signalisation des itinéraires. Une des forces du mouvement c'est que le fédéralisme a conservé ses droits. Ce sont en effet les sections cantonales qui font tout le travail pratique; l'organisation diffère suivant les cantons, mais partout l'esprit reste le même. Les hommes à la tête de l'A.S.T.P. peuvent ainsi se vouer à d'autres tâches, faire comprendre la nécessité de la marche, organiser des cours et s'occuper de l'édition de cartes et de guides. Plusieurs sections organisent d'ailleurs avec la collaboration des C.F.F. des excursions collectives dont le succès va grandissant; la presse s'intéresse à ces activités et le fait que depuis 1958 les Chambres fédérales accordent une modeste subvention à l'A.S.T.P. prouve que l'on reconnaît en haut lieu l'utilité et même la nécessité de cette initiative.

Le Heimatschutz suisse est heureux de féliciter le Tourisme pédestre à l'occasion de son jubilé.

Une maison-tour qui ne sera pas construite

Le fait n'est pas tout récent; mais il est digne toutefois d'être consigné ici.

Le rapport annuel du Heimatschutz bernois donne un tableau de l'activité, non seulement de la section cantonale, mais aussi des sous-sections. Le rôle des architectes-conseil est remarquable; autorités et particuliers s'adressent volontiers à eux.

Le rapport du groupe de Thoune nous renseigne sur un important projet de la municipalité, d'après lequel un alignement devait être modifié dans le quartier de la gare, et un immeuble de 14 étages, destiné à l'habitation, devait être construit à la Kreuzmatte, c'est-à-dire à proximité du cœur ancien de la ville. Le projet était soutenu par tous les partis. En votation communale il fut adopté.

Cependant l'opposition, c'est-à-dire le groupe du Heimatschutz ne tint pas la partie pour perdue. Elle formula une contre-proposition, insistant surtout sur le dommage immense causé à l'ensemble de la colline du Schlossberg par la présence toute voisine d'une maison-tour, et elle interjeta un recours de droit public.

Les choses ne vont pas toujours vite dans le canton de Berne. Au bout de treize mois (janvier 1959) une première réponse, négative, fut donnée par le préfet du district. Mais l'autorité de recours, qui est le Conseil d'Etat, se prononça en sens contraire, annulant ainsi la votation communale de 1957. Cette décision n'ayant pas été acceptée par les autorités communales de Thoune, celles-ci firent appel au Tribunal fédéral, lequel débouta la commune et donna raison au pouvoir cantonal.

La lutte avait été chaude. Le succès remporté contre le mot d'ordre des partis est d'autant plus significatif.

Ld G.